

Indications sur la manière de remplir ce formulaire

**Procuration pour personnes physiques**

Procuration (à l'exception notamment d'e-trading, du compte prévoyance 3a, du compte de libre passage, de l'assurance-vie, de l'hypothèque, de la carte de crédit, du crédit privé et de l'assurance de choses) établie entre PostFinance et le partenaire contractuel ci-dessous, ci-après le client:

Numéro de partenaire\* \_\_\_\_\_ Numéro de l'ordre\* \_\_\_\_\_  
\* indications facultatives

**1. Données du client**

<input checked="" type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> et la relation partenaire
		<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
Nom	<b>Muster</b>	Nom
Prénom	<b>Peter</b>	Prénom
Rue	<b>Thunstrasse</b> N° <b>12</b>	Rue
NPA	<b>3123</b>	NPA
Lieu	<b>Belp</b>	Lieu
Pays	<b>CH</b>	Pays
Date de naissance	<b>18.02.1960</b>	Date de naissance

**2. Octroi procuration**

Le client octroie à la personne ci-dessous le pouvoir de le représenter légalement vis-à-vis de PostFinance. Le fondé de procuration est autorisé en particulier à disposer des valeurs patrimoniales déposées auprès de PostFinance au nom du client et à faire toute autre déclaration juridiquement contraignante relative à ces valeurs, notamment ouvrir certains nouveaux services et mettre fin à la relation commerciale dans certaines circonstances. Il est habilité à obtenir des renseignements sur tous les soldes/transactions, y compris rétroactivement, sur tous les comptes et dépôts mandataires ou les demander via e-finance. Sa signature ainsi que toutes les déclarations qu'il fait et toutes les mesures qu'il prend engagent l'auteur de la procuration. La procuration ne s'éteint pas par la mort, la perte de l'exercice des droits civils ou la faillite du client (art. 35 CO). Elle reste en vigueur jusqu'à son annulation écrite vis-à-vis de PostFinance, si PostFinance n'autorise pas d'autres canaux de communication pour l'annulation le moment venu. Le fondé de procuration et le client informent PostFinance immédiatement en cas de changement des informations personnelles renseignées ci-dessous.

**3 Les procurations ci-dessous valent:**

pour toutes les relations d'affaires en cours et à venir ou

uniquement pour les numéros IBAN/dépôt suivants \_\_\_\_\_

**1 Mandataire 1**

Signature  individuelle\*  collective

\* En l'absence d'indication, on accorde le droit de signature individuelle.

Monsieur  Madame

Nom **Muster**

Prénom **Claudia**

Date de naissance **20.05.1961**

Rue **Thunstrasse** N° **12**

NPA **3123** Lieu **Belp**

Pays **CH**

Nationalité  CH autre \_\_\_\_\_

Relation avec le client<sup>1</sup> **Espouse**

<sup>1</sup> Relation exacte existant entre le fondé de procuration et le client (p. ex. mère, père, partenaire, etc.)

**1**

Apposer la signature du mandataire dans le rectangle ci-dessus  
Pour des informations sur la protection des données, voir le point 4.

**Le formulaire Procuration règle la représentation de la relation d'affaires entre le client et PostFinance SA.\***

**Prière de remplir lisiblement et intégralement**

Prière d'écrire lisiblement en caractères d'imprimerie dans les champs prévus à cet effet. Veuillez utiliser un feutre ou un stylo à bille noir ou bleu. Veuillez vérifier si tous les champs ont bien été remplis et les indications nécessaires fournies. Si elle est incomplète ou erronée, la procuration ne pourra malheureusement pas être acceptée.

**1 Personnes autorisées à signer**

Notez dans les champs «Mandataire 1» à «Mandataire 3» les renseignements concernant les personnes autorisées à signer. Ces personnes apposent leur signature dans le rectangle situé à droite. Veillez en particulier aux points suivants:

- Notez dans le champ «Relation» la relation existant entre vous et le client. Exemples: «père», «mère», «frère», «soeur», «fils», «fille», etc.
- Indiquez en cliquant dans la case correspondante si vous souhaitez une signature individuelle ou collective. En l'absence d'indication, on accorde le droit de signature individuelle. Attention: les personnes ayant la signature collective ne peuvent pas obtenir de PostFinance Card Direct.

**2 Signature(s)**

Le client appose sa signature ici, ainsi que le représentant légal/la tierce personne lorsque la personne est mineure ou interdite.

**3 Etendue de la procuration**

Veillez indiquer si la/les procuration(s) accordée(s) est/sont valable(s) pour toutes les relations d'affaires en cours ou à venir, ou seulement pour certains comptes/dépôts.

Personnes mineures ou interdites: lorsque le client n'a pas encore 18 ans révolus, la procuration n'est accordée que par compte/dépôt et n'est pas valable pour toutes les relations en cours et à venir.

toutes les anciennes procurations sont révoquées

seules les procurations conférées aux personnes suivantes sont révoquées

Nom _____	Date de naissance _____
Prénom _____	Date de naissance _____

**4. La protection des données**

Des informations sur la manière dont PostFinance traite vos données personnelles sont disponibles dans l'annexe «Informations concernant la protection des données» ou dans la déclaration de protection des données publiée sur [postfinance.ch/dpd](http://postfinance.ch/dpd).

**5. Signature(s)**

Le client certifie l'authenticité des signatures apposées plus haut et reconnaît la validité des procurations conférées.

Date (DD.MM.YYYY) **20.06.2023** Lieu **Belp**

Signature \_\_\_\_\_ Signature (en cas de relation partenaire) \_\_\_\_\_

**2**

Nom **Muster** Nom \_\_\_\_\_

Prénom **Peter** Prénom \_\_\_\_\_

**Veillez envoyer le formulaire à:** PostFinance SA, Scan Center, 3002 Berne

**Avez-vous des questions?**

Si vous avez des questions au sujet de la façon de remplir ce questionnaire, vous pouvez vous adresser à la filiale PostFinance la plus proche ou à l'office de poste le plus proche. Vous pouvez aussi nous appeler au n° 0848 888 700 (tarif normal).

\* La réglementation en matière de procurations s'applique aux comptes/dépôts et aux autres prestations. Les comptes liés aux cartes de crédit et aux cartes Prepaid, les produits de prévoyance, les hypothèques, les crédits privés et les assurances de choses ne sont pas concernés par cette réglementation.